



Assemblée générale

Distr. générale
3 juin 2016
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

Troisième session

Surabaya (Indonésie), 25-27 juillet 2016

Réunion thématique d'Habitat III sur l'engagement civique actif

Note du secrétariat

Le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) a l'honneur de transmettre ci-joint le document final de la réunion thématique d'Habitat III sur l'engagement civique actif, tenue à Tel Aviv le 7 septembre 2015.



Document final de la réunion thématique d’Habitat III sur l’engagement civique actif

Un monde urbanisé

Réaffirmation de la démocratie urbaine

1. Dans l’Antiquité, lorsqu’on pénétrait dans l’agora d’Athènes, on cessait d’être fermier, propriétaire terrien, artisan, prêtre ou soldat pour être citoyen actif. C’était l’arène démocratique de la cité, l’endroit où se tenaient les débats publics ouverts qui réglaient la vie de la cité, où se faisaient des politiques, où se négociaient des stratégies et où se votaient des décisions. Nos villes se sont pratiquement réinventées depuis l’époque de l’antique Athènes, mais l’essence de la vie urbaine se définit toujours à l’aune de l’engagement et de la participation des citoyens. À quoi ressemble l’agora du XXI^e siècle? Dans la section suivante, nous examinerons les principaux aspects des nouvelles frontières de la démocratie urbaine dans le monde entier, à savoir l’ampleur de la participation citoyenne, la diffusion des technologies en tant qu’outil démocratique et les préoccupations concernant ces nouvelles frontières.

Introduction

2. En octobre 2016, aura lieu la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) à Quito (Équateur), qui vise à redynamiser l’engagement mondial en faveur de l’urbanisation durable. Les travaux de la Conférence seront axés sur l’élaboration et la mise en œuvre d’un nouveau programme pour les villes, qui fasse fond sur l’urbanisation considérée comme moteur et source du développement, capable de transformer et d’améliorer l’existence.

3. Les objectifs de développement durable sont définis dans le Programme de développement durable à l’horizon 2030, qui énonce ce qui suit :

La Charte des Nations Unies s’ouvre par ces mots devenus célèbres : « Nous, peuples des Nations Unies ». Aujourd’hui, nous, peuples des Nations Unies, nous engageons sur la voie qui mène à 2030. À cette quête participeront les gouvernements, les parlements, le système des Nations Unies et les autres institutions internationales, les autorités locales, les peuples autochtones, la société civile, les entreprises et le secteur privé, les communautés scientifique et universitaire – et l’humanité tout entière. Des millions de personnes participent déjà à ce Programme et se l’approprient. C’est un Programme du peuple, par le peuple et pour le peuple – et c’est là, croyons-nous, la meilleure garantie de succès. »

4. Les nouveaux objectifs de développement durable confirment également que le développement urbain durable est essentiel à la qualité de vie. Nous collaborerons avec les autorités et les collectivités locales pour aménager et rénover nos villes et nos établissements humains de manière à renforcer la cohésion sociale et la sécurité individuelle et à stimuler l’innovation et la création d’emplois. Nous réduirons les effets nocifs des activités urbaines et des produits chimiques qui sont dangereux pour la santé de l’homme et l’environnement, notamment grâce à une gestion écologiquement rationnelle et à une utilisation prudente des produits chimiques, à la

réduction et au recyclage des déchets et à une utilisation plus rationnelle de l'eau et de l'énergie. Nous nous emploierons aussi à réduire au minimum les effets de l'urbanisation sur le système climatique mondial. Les tendances et les projections démographiques seront prises en compte dans nos stratégies et politiques de développement national, rural et urbain. Nous attendons avec impatience la conférence Habitat III.

5. Le document de travail sur les villes inclusives¹ d'Habitat III décrit les principaux moteurs du développement d'une ville intelligente :

Politiques, lois, règles et règlements stratégiques : Les villes durables et intelligentes doivent être planifiées, conçues, réalisées et gérées de manière efficace. Il convient de souligner que les avantages des villes intelligentes ne s'acquiescent pas automatiquement. Ils demandent l'adoption de politiques stratégiques et une réflexion innovante quant à l'exploitation des avancées technologiques du XXI^e siècle aux fins d'une urbanisation durable. En outre, il est important que le développement d'une ville intelligente soit compris, non pas comme un objectif final de l'administration municipale, mais comme un moyen de réduire les coûts des services publics, d'améliorer l'accès à ces services et la qualité de ceux-ci, de renforcer le respect de la réglementation ainsi que la transparence et la responsabilité effective des organismes publics. Pour cela, il faut une gouvernance avisée qui tienne compte des richesses des villes et des campagnes et des liens de complémentarité entre celles-ci et favorise les partenariats et la participation de toutes les parties prenantes;

Urbanisme et aménagements urbains innovants et réactifs : Dans la perspective de l'extension planifiée d'une ville, privilégier : les aménagements d'espace public qui réduisent les besoins en transports et les coûts de prestation de services tout en optimisant l'utilisation des terrains; des modèles de rues qui améliorent la mobilité et l'espace pour des activités civiques et économiques; des espaces ouverts qui offrent des zones pour les loisirs et les interactions sociales au profit d'une meilleure qualité de vie; et une typologie des îlots urbains qui facilite les investissements privés dans des zones définies et desservies. Il faut réévaluer les approches et les instruments existants, recenser les bonnes pratiques adaptées aux contextes locaux, veiller à la conformité avec les normes internationales et promouvoir des approches intégrées auprès des ministères et départements gouvernementaux (réseaux de transport et de communication, bâtiments verts, établissements humains et systèmes de prestation de services efficaces pour tous, qualité de l'air et de l'eau améliorée, préparation aux catastrophes et planification en prévision des catastrophes pour une résilience urbaine);

Planification financière solide : L'édification d'une ville intelligente demande une planification financière solide et des investissements, et doit donc se fonder sur des connaissances ancrées dans le contexte local. Il faut pour cela une gouvernance ouverte favorisant la participation des parties prenantes, qui tende à harmoniser les priorités du secteur privé et celles du secteur public et à garantir la participation de la société civile, notamment les groupes vulnérables et marginalisés, aux processus de prise de décisions publics

¹ Disponible à l'adresse suivante : http://unhabitat.org/wp-content/uploads/2015/04/Habitat-III-Issue-Paper-21_Smart-Cities-2.0.pdf.

locaux. Les modèles financiers doivent également être bien conçus et orientés vers des solutions rentables et durables et favoriser les investissements étrangers. Cet aspect est axé sur l'élaboration d'un plan financier réaliste et applicable qui est crucial pour une mise en œuvre réussie de l'extension planifiée des villes et de la densification du tissu urbain;

Cohérence : Il faut arriver à un consensus international sur la signification d'une « ville durable et intelligente » et parvenir à mieux comprendre de quelle manière les approches dites « intelligentes » font progresser le nouveau programme pour les villes. L'hypothèse selon laquelle l'application des technologies de l'information et des communications à l'aménagement urbain, à l'urbanisme et à la gestion de l'urbanisation et des villes produira automatiquement de meilleurs résultats devra être étudiée. Il s'agit là d'un processus à long terme qui ne sera pas réalisé du jour au lendemain. Transformer ou construire une ville de manière qu'elle soit plus intelligente, résiliente et durable représente tout un parcours et chaque ville suivra sans doute une voie différente. Ce long processus d'actions permettra d'établir des comparaisons, mais aussi de promouvoir un développement durable et chaque ville sera en mesure de quantifier les progrès réalisés. Les villes ont la responsabilité de faire en permanence des améliorations afin de renforcer leur efficacité pour le futur. Le processus devrait en conséquence être en mesure de s'adapter à la nature complexe, changeante et dynamique des villes et de se réactualiser continuellement en fonction des besoins.

6. Nous sommes conscients de ce qui suit :

a) Tendances d'urbanisation : 2 %, 50 %, 70 % et 80 % – ces quatre chiffres représentent la situation unique qu'est la nôtre actuellement. Seulement 2 % de la planète est urbanisée, mais dans cet espace se concentre 50 % de la population mondiale, qui crée plus de 70 % de nos avantages économiques et cause 80 % de la pollution. Les villes sont devenues le centre du bien-être de l'humanité et son espoir pour l'avenir, un avenir durable, juste et heureux. Les zones urbaines sont un agglomérat vivant d'histoire, de civilisation, de diversité et de culture. L'urbanisation a été une force qui a changé presque tout, y compris les modes de pensée, les façons d'agir et d'utiliser l'espace, les modes de vie, les relations sociales et économiques et les modes de consommation et de production;

b) Les villes doivent mettre en place des mécanismes durables permettant à leurs citoyens d'acquérir des capacités et de l'expérience en matière de responsabilité civique afin d'élargir les plateformes démocratiques et la gouvernance réactive. Cela représente une double difficulté, la difficulté pour la ville de redevenir une arène démocratique et la difficulté pour les habitants de se réinventer citoyens au lieu d'être simplement des consommateurs de services. L'engagement civique doit devenir une pratique quotidienne, intégrée dans la vie de la ville à tous les niveaux des activités municipales et locales;

c) Une vaste perspective s'offre à nous. D'importants progrès ont été faits pour surmonter bien des difficultés en matière de développement. Au cours de la dernière génération, des centaines de millions de personnes sont sorties de l'extrême pauvreté. L'accès à l'éducation s'est grandement amélioré pour les garçons comme pour les filles. La diffusion des technologies de l'information et des communications et l'interconnectivité mondiale peuvent fortement accélérer le

progrès de l'humanité, combler le fossé numérique et faciliter le développement de sociétés du savoir;

d) Plus de 7 milliards de personnes sont abonnées à des services de téléphonie mobile, contre 738 millions en 2000. Internet est utilisé aujourd'hui par 3,2 milliards de personnes, dont 2 milliards vivent dans des pays en développement. Le taux de pénétration du haut débit frôlait les 47 % en 2015, soit 12 fois plus qu'en 2007. En 2016, 69 % de la population mondiale recevra des services de téléphonie mobile de troisième génération, contre 45 % en 2011;

e) Les administrations locales revoient actuellement la manière dont elles gèrent les affaires publiques au XXI^e siècle. L'utilisation des technologies de l'information et des communications peut faciliter et renforcer la gestion des affaires publiques, en partie en renforçant la transparence grâce aux données ouvertes et en améliorant l'accès des citoyens aux services au moyen des plateformes en ligne.

7. Compte tenu de ce qui précède :

a) Nous devons mettre à profit les idées les plus brillantes et les personnes les plus talentueuses pour relever les défis qui nous attendent. Nos villes doivent devenir le moyen de rendre cela possible, grâce à la création d'un climat propice à la participation et à l'innovation et à la mise en place de mécanismes et de plateformes. Pour les villes futures, la difficulté ne se situe pas seulement sur le plan de la technologie et de la manipulation des données mais aussi et bien plus sur le plan de la gouvernance et de l'engagement civique. Nos villes doivent être de nouveau des arènes démocratiques, et leurs habitants se réinventer citoyens au lieu d'être simplement des consommateurs de services. L'engagement civique doit devenir une pratique quotidienne, intégrée dans la vie de la ville à tous les niveaux des activités municipales et locales;

b) Les villes doivent continuer d'étudier des solutions « intelligentes », en analysant les capacités technologiques, les capacités des réseaux sociaux, l'infrastructure d'Internet des choses et la mobilisation des foules. Nous devons parvenir à mieux comprendre le potentiel des villes intelligentes en tant qu'arènes démocratiques favorisant l'autonomisation du citoyen, ainsi que plateformes de gouvernance et qu'innovation axée sur les utilisateurs. Il faut privilégier les solutions qui produisent des mécanismes durables permettant aux citoyens d'acquérir des moyens d'action et de l'expérience en matière de responsabilité civique et favorisant le développement de plateformes démocratiques et la gouvernance responsable;

c) Nous estimons que les élections sont la base de la démocratie locale, mais que la participation des citoyens peut prendre plusieurs formes et faire intervenir des pratiques et mécanismes courants. Les partenariats entre la municipalité et les quartiers peuvent revêtir autant d'importance que la vigueur de la démocratie locale, qui devrait offrir à la population des possibilités de participation autres que les élections;

d) Nous considérons que l'engagement citoyen passe par le dialogue, le volet le plus captivant et novateur de l'histoire de la démocratie locale qui est en train de s'écrire. Le dialogue met en avant les qualités communautaires de la démocratie et démontre que, dans beaucoup de pays, les citoyens s'inspirent des

traditions et des coutumes et utilisent les conseils de village de manière créative pour exprimer leurs opinions et participer au débat;

e) Nous devons continuer d'élargir la dimension démocratique et de renforcer les modalités de participation telles que les scrutins, les référendums et la budgétisation participative. On considère en général que la démocratie participative locale renforce la responsabilisation et améliore la prestation des services de base, mais qu'elle désamorce aussi les tensions régionales, ethniques et religieuses;

f) Nous nous rendons compte que la connectivité et la transparence facilitent énormément l'interaction et la gouvernance. De fait, l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux médias ouvrent bien des possibilités pour ce qui est de renforcer la participation et l'engagement civiques. Une ville intelligente a donc deux caractéristiques : richesse des données et interconnectivité;

g) Nous constatons avec satisfaction qu'une nouvelle agora publique est en train de se construire grâce à Internet. La toile apparaît comme une plateforme qui offre la possibilité nouvelle de créer une arène publique virtuelle interactive permettant que les villes soient façonnées avec la participation de toutes les parties prenantes. Les nouvelles plateformes médiatiques comme Facebook et Twitter ont donné aux flux d'information multidirectionnels une rapidité et une ampleur nouvelles, permettant à un nombre croissant de personnes, en particulier les jeunes, de dialoguer avec leur ville;

h) Nous affirmons que la grande diversité de nos villes est au cœur de l'engagement civique. Nous estimons que la technologie ouvre de vastes possibilités mais qu'elle peut aussi dépasser les habitants et empêcher leur participation. Nous nous engageons à combler le fossé numérique et à garantir l'accès à l'arène civique à tous les citoyens.

Recommandations

Adoption d'une stratégie en faveur de l'engagement civique actif

8. Nous nous engageons à tout faire pour créer des conditions favorisant la collaboration entre les habitants, les entreprises, le secteur associatif et la municipalité, et à exploiter les technologies de pointe qui favorisent l'apprentissage, la créativité et l'échange pour assurer la prospérité sociale et économique.

9. Nous proposons que l'engagement civique soit inclus dans le cadre stratégique et le programme pour les villes, comme moyen de promouvoir le développement et la prospérité. L'engagement civique peut jouer un rôle effectif dans l'urbanisme stratégique, qui est un processus cyclique par lequel un plan de développement urbain est continuellement revu en fonction de l'évolution des besoins et des aspirations des habitants de la ville, et qui est un outil extrêmement utile pour les dirigeants.

10. Nous estimons que, en planifiant des aménagements urbains, nous devons tenir compte de la nécessité de renforcer en permanence la confiance et les capacités des citoyens et que celle-ci doit figurer au centre des projets et des décisions connexes. La transparence et la participation continue, conjuguées à l'exécution rapide des projets et des programmes, permettent de renforcer la confiance du public dans la

municipalité et en même temps donnent à celle-ci les moyens de mieux résoudre les problèmes.

11. Nous soulignons l'importance des principes suivants qui sont la base d'une planification fondée sur l'engagement civique :

a) Approche pluridisciplinaire : plusieurs aspects de la vie urbaine doivent être pris en compte;

b) Large participation du public : les représentants des habitants de la ville et d'autres parties prenantes doivent être associés étroitement à l'élaboration des plans d'aménagement;

c) Formation du consensus : l'objectif doit être d'aider les différents groupes d'intérêts à trouver un consensus sur des thèmes et questions divers;

d) Élaboration rapide : le plan d'aménagement doit être élaboré en peu de temps;

e) Élaboration rapide de plans d'action : des plans d'exécution, assortis de délais différents, doivent déjà être élaborés alors même que le plan stratégique en est au stade de préparation, ce qui renforcera la confiance dans la valeur de celui-ci;

f) Transparence du processus de planification : le public doit avoir la possibilité de suivre l'évolution du plan sur le site Web municipal et sur d'autres médias;

g) Renforcement des moyens d'action de la municipalité : le plan doit fournir à la municipalité de nouveaux outils lui permettant de gérer le développement urbain d'une manière avisée et durable et de répondre en même temps aux besoins et aux aspirations des citoyens.

Municipalité centrée sur les citoyens

12. Nous considérons que la planification du développement urbain requiert un modèle de gouvernance local axé sur les citoyens. Le bien-être des citoyens devrait être au cœur d'une municipalité axée sur les citoyens. Le professionnalisme, l'excellence et l'honnêteté doivent être les règles régissant la prestation des services publics. Les employés municipaux doivent être fidèles à la municipalité et à sa mission et attentifs aux besoins des personnes, des groupes et des collectivités, et avoir la détermination de fournir les meilleurs services possibles à tous.

Engagement civique comme norme

13. Nous affirmons que le succès d'un plan de développement urbain réside dans sa cohérence, chaque ligne devant être développée continuellement, ce qui permet de créer les mécanismes d'exécution nécessaires et d'élargir la panoplie d'outils municipale.

14. Nous sommes tenants d'une culture sociale qui favorise la participation du public et soutient les diverses unités municipales dans l'organisation des processus participatifs.

15. Nous considérons que le dialogue public doit être une des règles de fonctionnement des unités municipales et qu'il leur permet d'agir dans les deux

sens, à savoir de prendre en compte les initiatives partant de la base et d'introduire les décisions venant d'en haut.

Création de multiples plateformes favorisant un engagement civique soutenu

16. Nous recommandons d'investir largement dans la mise au point d'outils et d'intégrer le principe de la participation du public au niveau des municipalités, et nous préconisons les mesures suivantes :

- a) Planification physique : concevoir des méthodologies et des procédures concernant la notification et la participation du public aux processus de planification;
- b) Programmes de dialogue : élaborer des notes d'orientation et des directives sur l'organisation de réunions dans les quartiers et l'exécution des programmes au niveau des quartiers;
- c) Outils numériques et médias sociaux : créer des plateformes innovantes pour l'engagement et la participation du public;
- d) Formation : organiser des programmes de formation à l'intention des agents municipaux chargés de la participation et de la formation du public, ainsi que des ateliers, des séminaires et des séances d'encadrement individuel pour les cadres municipaux;
- e) Environnement de travail virtuel : créer des portails Web municipaux pour permettre aux employés municipaux d'échanger des connaissances et des informations sur les principes et les mécanismes de participation citoyenne;
- f) Plans de travail municipaux : promouvoir la participation du public à la prise de décisions et l'inclure parmi les objectifs et dans les plans de travail de la municipalité.

Engagement civique actif

17. Nous recommandons de continuer d'utiliser les technologies de pointe qui favorisent l'apprentissage, la créativité et les échanges pour assurer la prospérité sociale et économique. Les technologies intelligentes doivent faire partie intégrante du cadre d'engagement civique de la ville, l'accent devant être mis sur la participation aux processus décisionnels et la sagesse du public comme outil de gestion municipale efficace en cette ère nouvelle.

18. Nous recommandons également de s'efforcer, à l'aide des outils technologiques et sociaux disponibles, de mieux exploiter les technologies de l'information et des communications pour rationaliser la gestion des ressources existantes, réduire les dépenses d'énergie, fournir de meilleurs services, améliorer la qualité de vie et réaliser les objectifs d'une ville durable.